



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'OISE  
Arrondissement de SENLIS

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le 16/12/2025

S<sup>2</sup>LO

ID : 060-216003434-20251210-D66\_2025-BF

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAMORLAYE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	24
Quorum = 15		
Nombre de présents = 19		
Nombre de pouvoirs = 5		
Nombre de votants = 24		

### Séance du 10 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq .....  
Le dix décembre .....  
à vingt heures .....le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel  
de ses séances, sous la présidence de M. MOULA Nicolas – Maire

N°66

Date de convocation  
4 décembre 2025

**PRESENTS :** M. MOULA N., Mme KLOECKNER C., Mme CARON V., Mme CHANI Y., M. TSCHANHENZ R., Mme PALANIAYE D., M. BARBIER J-M., M. MARCHAL J-M., M. ROUX M., Mme PAUL G., Mme WILLI F., Mme PENING B., Mme HARDY A-L., Mme WOLF A-S., Mme VERBRUGGHE V., M. BENGHOUZI P-Y., Mme ERNAULT E., M. RENARD E., M. RESSIAN F.

**ABSENTS REPRESENTÉS :**

M. GURDALA J-N. par Mme WILLI F.  
Mme DESMETZ C. par M. MARCHAL J-M.  
M. HENRIQUET S. par M. MOULA N.  
Mme GAUTIER A. par Mme PALANIAYE D.  
M. HERBLOT D. par M. BARBIER J-M.

**ABSENTS :**

M. GOUJARD A., M. FACQ J-M., M. AGOSTINI L.,  
M. NADIM F., M. ALBARET J-C.

**Secrétaire de séance :** Mme PALANIAYE D.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

### **OBJET : Décision modificative n°3 pour l'exercice 2025 Budget Principal de la commune**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-11 et L.2311-1,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

VU la délibération n° 9 du 19 mars 2025 portant approbation du budget principal 2025,

VU la délibération n° 34 du 11 juin 2025 portant approbation de la décision modificative n°1,

VU la délibération n° 59 du 8 octobre 2025 portant approbation de la décision modificative n°2,

CONSIDERANT que les décisions modificatives résultent des ajustements de crédits nécessaires, de l'emploi de recettes non prévues au budget primitif ou de dépenses ou de recettes nouvelles à y inscrire, et qu'elles font partie intégrante du budget,

CONSIDERANT la présentation faite lors de la Commission « Ressources et Moyens Généraux » en date du 24 novembre 2025,

La décision modificative concerne l'amortissement des biens acquis, rendu obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 1996 pour prendre en compte l'usure des immobilisations acquises.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, afin d'améliorer la qualité des comptes, la nomenclature M57 prévoit l'amortissement au prorata temporis (à compter de la mise en service).

Les crédits ouverts au budget primitif voté le 19 mars 2025 doivent donc être ajustés par une décision modificative pour constater les amortissements des biens acquis en 2025.

Les modifications budgétaires sont les suivantes :

	BP	Proposé DM
<b>Chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre section - fonctionnement)</b>		
Dépenses (compte 6811)	1 211 230,00 €	99 627,04 €
Recettes (compte 777)	150 500,00 €	
Recettes (compte 778)		2 250,00 €

	BP	Proposé DM
<b>Chapitre 040 (opérations d'ordre de transfert entre section - investissement)</b>		
Dépenses (compte 281578)		2 250,00 €
Dépenses (comptes 13xx)	150 500,00 €	
Recettes (comptes 28xx)	1 211 230,00 €	97 377,04 €
Recettes (compte 2815738)		2 250,00 €

	Proposé en DM
Virement de la section de fonctionnement (023)	- 97 377,04 €
Virement à la section d'investissement (021)	- 97 377,04 €

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales (DILICO) a été introduit en 2025.

Le montant pour 2025 et la nature comptable à imputer ont été précisés par la direction départementale des finances publiques de l'Oise en avril 2025.

Le budget primitif ayant fait l'objet d'un vote le 19 mars 2025, une décision modificative est nécessaire pour permettre les paiements jusqu'à la fin de l'année.

Les modifications budgétaires sont les suivantes :

Chapitre 014 (atténuations de produits)	BP	Proposé en DM
Dépenses (compte 739218)	-	22 290,00 €
Dépenses (compte 739221)	2 037 764,00 €	44 580,00 €

Chapitre 76 (produits financiers)	BP	Proposé DM
Recettes (76888)	51 400,00 €	31 910,00 €
Chapitre 74 (dotations et participations)	BP	Proposé DM
Recettes (748383)	-	34 960,00 €

**Le Conseil Municipal,**

**Entendu** l'exposé de Madame Christine KLOECKNER, rapporteur,

**Après en avoir délibéré,**

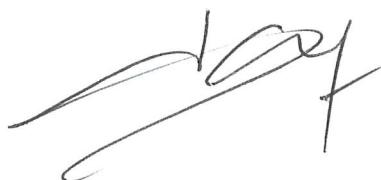
**À l'unanimité** des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** l'ajustement des crédits afin de permettre de couvrir les besoins selon les modalités présentées ci-dessus,
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment sa transmission au contrôle de légalité et sa notification au comptable public assignataire de la commune.

LE REGISTRE DÛMENT SIGNÉ,  
POUR COPIE CONFORME.

La secrétaire de séance

**Danielle PALANIAYE**




Le Maire

**Nicolas MOULA**

